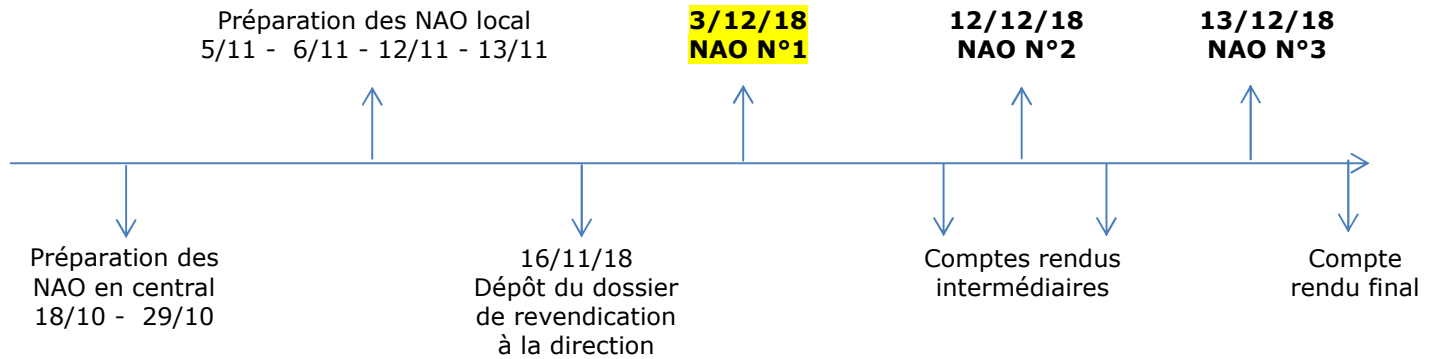


# MICHELIN Bassens

## PROPOSITIONS CFE-CGC POUR LA NAO NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE SALAIRES ET TEMPS DE TRAVAIL

### Le planning :



### Hier, 3/12/2018, s'est déroulé la première réunion de NAO :

La délégation patronale nous a rappelé les composantes de la rémunération globale à CSM et nous a indiqué le temps de travail prévu en 2019. En 2019, nous aurons une situation favorable aux salariés **avec 10 jours fériés et 13 RTT**, situation identique à celle des années 2002, 2003, 2008, 2013, 2014 ... Les organisations syndicales représentatives ont énoncé leurs demandes.

Pour la CFE-CGC, nous avons porté **vos revendications dont vous trouverez l'intégralité sur notre site :** <http://www.cfecgcmichelin.org/sites/bassens/notre-actualite/>

Au niveau du groupe Michelin, en coordination avec toutes les sections CFE CGC Michelin France nous demandons :

- La **revalorisation des primes variables individuelles pour toutes les catégories** pour atteindre au minimum 1 mois de salaire brut (8%)
- la part variable groupe pour tous les cadres
- Revoir la politique des benefits (**PERCO**, PEE, CESU, **CE**, Art 83, BIB Actions, Mutuelle, prix des pneus d'essais)
- Mise en place de la **subrogation** pour les sites MICHELIN France

### Au niveau du site de BASSENS, en synthèse :

Quoi	Taux
Augmentation générale avec talon de 350€	1,30%
Augmentation pour valoriser la performance	1,30%
Rattrapage écarts Médianes Hays	0,70%
Changement de coefficients ou NRI	0,24%
Application des indemnités d'éloignement à tous	0,25%
<b>Augmentation de la masse salariale totale</b>	<b>3,79%</b>

### Au-delà de l'augmentation de la masse salariale, nous souhaitons mettre de la transparence dans la gestion des salariés :

- En définissant une **grille des conditions nécessaires et factuelles pour avoir 100% du CAJ** et en décrivant la **méthode d'ajustement des objectifs** en cours d'année.
- Faire un **état des lieux du niveau de responsabilité des postes** de Bassens, et définir une stratégie de mise à niveau avec pour objectif de redynamiser les évolutions sur le site.
- Ouvrir une **négociation sur le temps de travail des cadres** de BASSENS (1.35%) avec une application à partir du 1er janvier 2019.
- Ouvrir une négociation sur le **niveau de responsabilité des permanences techniques et administratives** qui sont nécessaires en cas de POI suite à un incident.

Pour toutes questions ou vos étonnements dans l'entreprise :  
contactez vos représentants CFE-CGC !